

Série de Qualifications Olympiques (SQO)

Système de Qualification du BMX Freestyle Park pour les SQO

5 avril 2023

La Série de Qualifications Olympiques (SQO) est une nouvelle série de 3 événements urbains, dont le BMX Freestyle Park, dirigée par le CIO. La série se déroulera entre mars et juin 2024 et finalisera les qualifications pour les sports inclus dans les Jeux Olympiques de Paris 2024. Le calendrier de la série sera annoncé en 2023, dès que possible.

Systeme de Qualification

Un maximum de 24 athlètes par genre (48 au total) pourra participer à la Série de Qualifications Olympiques pour le BMX Freestyle Park.

Eligibilité des Athlètes: pour pouvoir s'inscrire à la SQO, les athlètes doivent avoir, au plus tard le 5 Décembre 2023, au minimum 10 points dans le classement individuel de l'UCI pour le BMX Freestyle Park dans leur catégorie

A. Procédure de Qualification

Pour chaque genre, le classement UCI par nation publié au 5 Décembre 2023 pour le BMX Freestyle Park, devra être utilisé afin de déterminer le nombre de place pour chacune des nations éligibles à la SQO.

La place sera attribuée à la fédération nationale du pays concerné, qui choisira ensuite les athlètes participants, en accord avec le calendrier indiqué en fin de ce document.

Méthode de distribution des places:

Les nations classées 1 à 3: 3 places chacune (9 au total)
Les nations classées 4 à 6: 2 places chacune (6 au total)
Les nations classées 7 à 11: 1 place chacune (5 au total)

Soit un sous-total de 20 places.

Place réservée pour l'hôte des Jeux Olympiques 2024: 1 (France)

Place réservée pour les hôtes de la SQO: 3 (Les nations hôtes seront annoncées courant 2023)

Soit un total de 24 places.

B. Représentation Continentale

Si un ou plusieurs continents ne sont pas représentés, les places attribuées aux fédérations nationales (FN) les moins bien classées dont le continent est représenté seront retirées et offertes à la FN la mieux classée de chaque continent qui n'est pas encore représenté. Si ces FN refusent le quota, les FN suivantes les mieux classées de ces continents se verront offrir le quota, dans l'ordre, jusqu'à ce qu'il soit accepté pour tous les

continents, ou jusqu'à ce que toutes les nations de ces continents qui figurent dans le classement aient été sollicitées. Si un continent n'est toujours pas représenté, les places restantes seront attribuées dans l'ordre, de la nation la mieux classée pas encore qualifiée à la nation la moins bien classée pas encore qualifiée.

C. Redistribution des Quotas

Si l'un des pays hôtes (pays hôte des Jeux olympiques de 2024 ou pays hôte de la SQO, selon le cas) s'est qualifié à la suite de l'attribution initiale de quotas décrite ci-dessus dans les sections A et B, les places réservées du pays hôte en question seront réattribuées aux FN suivantes les mieux classées, et qui ne se sont pas encore qualifiées.

Après la réattribution des quotas des pays hôtes, s'il reste des quotas non attribués, les quotas restants seront proposés aux nations suivantes les mieux classées qui ne sont pas encore qualifiées, jusqu'à ce que tous les quotas soient utilisés ou que le classement soit épuisé.

S'il reste des quotas après l'épuisement du classement, les quotas non utilisés seront proposés (1 place chacun), dans l'ordre, aux nations les mieux classées déjà qualifiées, jusqu'à ce qu'ils soient utilisés.

Ainsi (bien que cela soit peu probable), le nombre de quota maximum par nation pourrait théoriquement être de 4 par genre.

D. Athlètes substitués

Chaque FN aura le droit de désigner un athlète substitut pour chaque genre pour lequel elle a accepté un quota. Cet athlète sera inscrit comme tel pour toute la série. Ils peuvent être remplacés jusqu'à la date limite de confirmation des coureurs lors de chaque épreuve individuelle.

E. Calendrier

Publication du classement: Le classement UCI du BMX Freestyle Park par nation sera publié au **5 Décembre 2023**

Quotas offerts aux FNs: au plus tard le **7 Décembre 2023**

Date limite de confirmation des quotas et inscriptions des athlètes, substitut inclus, auprès de l'UCI: **14 Décembre 2023**

Date limite pour accepter la redistribution des quotas et confirmer les athlètes participants, substitués inclus: **19th Décembre 2023**